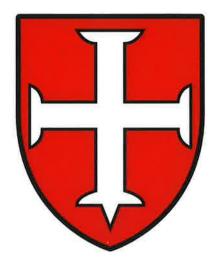
COMMUNE DE CRANS CONSEIL COMMUNAL



PROCÈS-VERBAL Séance du 10 mars 2025

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 2 décembre 2024	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	5
4.	Communications du bureau du Conseil	6
5.	Communications de la Municipalité	8
	Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middelton, Syndic	8 9 9
6.	Préavis – Rapports des Commissions	11
	Préavis № 37/25 – Adoption d'un crédit de CHF 408'000 TTC pour la rénovation du centre communal	11
7.	Initiatives, dépôt de motions, postulats	12
	Postulat Lars Kermode – Pour encourager la mobilité électrique par l'introduction de bornes de recharge publiq Motion Blaise Schwerzmann – Pour la prise en charge des charges sociales des municipaux Résolution Yves Cretegny – Pour l'adhésion au réseau Publibike dès juillet 2025	14
8.	Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon	
9.	Divers et propositions individuelles	18
Glos	ssaire des acronymes et termes spéciaux	19

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance à 20 h

Constitution du bureau :

- M. Henri Bossert, Président
- M. Claude Lagrange, vice-président, excusé
- Mme Fabienne Vionnet, Secrétaire
- Mme Neslihan Kurt, Scrutatrice
- Mme Moravia Widmer, Scrutatrice
- Mme Ulrike Richardson, Scrutatrice suppléante
- Mme Birgit Schleifenbaum, Scrutatrice suppléante, excusée
- M. Laurent Sinner, Huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert Middleton, Syndic
- M. Yvan Rueff, Municipal et Vice-Syndic
- Mme Johanna Pini, Municipale
- M. Bernard Henrioux, Municipal

Mme Marie-Noëlle Gay a donné sa démission.

Excusés : 12 membres du Conseil sont excusés

- M. Antoine Amiguet
- M. Maximilien Berni
- M. Laurent Borcard
- M. Yves Cretegny
- M. Thomas Dislich
- M. Yves-André Fasel
- M. Denis Gobet
- M. Claude Lagrange
- Mme Isabelle Nussbaum
- Mme Nathalie Sauvain
- Mme Birgit Schleifenbaum
- Mme Catherine Schmutz

Absents non excusés: aucun

Quorum:

Au total, 33 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 17 voix.

Le Président ne vote pas.

- M. Gregory Balmat est présent pour le journal La Côte.
- M. Sébastien Thillier est présent en tant que nouveau chef de projet à la Municipalité.

En préambule, le Président annonce la démission de Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale. Il lui adresse les remerciements du Conseil et de la population de Crans et rappelle les faits marquants de son engagement pour la Commune.

Mme Marie-Noëlle Gay reçoit les applaudissements nourris du Conseil et de la Municipalité.

Mme Marie-Noëlle Gay prend la parole pour remercier le Conseil, la Municipalité et les personnes avec toutes lesquelles elle a travaillé, puis prend congé de l'assemblée.

2. PV de la séance du 2 décembre 2024

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 2 décembre 2024.

Le Conseil n'a pas de remarques ni de commentaires.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 2 décembre 2024 :

Voix pour : Majorité Voix contre : Aucune

Abstentions: 3

Le PV de la séance du 2 décembre 2024 est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président présente l'ordre du jour et annonce que celui-ci sera suivi tel que présenté, puis passe au vote.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Voix pour : À l'unanimité

Voix contre : Aucune Abstentions : Aucune

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2025

- Les prochaines dates du Conseil sont les suivantes :
 - 12 mai 2025
 - 23 juin 2025
 - 15 septembre 2025 (date de réserve)
 - 27 octobre 2025
 - 01 décembre 2025 à 19 h, séance suivie du repas du Conseil

Votations et élections

Résultat de la votation fédérale du 9 février 2025 :

Initiative populaire « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires »
 Refusée à Crans, par 465 voix contre 149 (75,77 % contre).
 L'initiative a été largement refusée sur le plan national.

Prochains scrutins

Élection complémentaire à la Municipalité :

Le 23 mars 2025, élection à la Municipalité pour la succession de Mme Marie-Noëlle Gay, 1^{er} tour. Le 13 avril 2025, élection à la Municipalité, 2^e tour.

Votation fédérale du 18 mai 2025 :

La date du 18 mai est annulée par manque d'objets.

Prochain scrutin fédéral, le 28 septembre. Les objets soumis au vote ne sont pas encore connus.

Affaires du Bureau du Conseil

Préparation de l'élection complémentaire à la Municipalité

Suite de la démission de Mme Gay, le bureau s'est chargé de la préparation du scrutin, selon le calendrier défini par la préfecture.

Un tout ménage a été distribué à la population pour l'appel aux candidatures.

À la clôture des inscriptions, le greffe enregistre 4 candidatures. Cela montre l'intérêt des citoyen.ne.s de Crans pour la vie communale.

Le 23 mars, le bureau a procédé au tirage au sort de la liste des candidats, afin de préparer le matériel électoral. L'ordre est le suivant :

- 1. Mme Beirnaert
- 2. M. Chevalley
- 3. M. Lima de Campos
- 4. Mme Callmander-Charrière

De plus, un flyer de présentation des candidats arrivera dans la semaine dans les boîtes aux lettres.

Affaires du Conseil communal

Révision de la Loi sur les communes

Le canton lance la révision de la Loi sur les communes. Un avant-projet est à disposition des membres du Conseil. Cette nouvelle mouture vise un renforcement des communes avec 4 objectifs majeurs :

- 1. Renforcer le rôle politique des autorités communales
- 2. Mieux définir le rôle du Canton auprès des communes
- 3. Consolider la gouvernance des communes sur les structures intercommunales
- 4. Moderniser le dispositif qui régit la gestion des finances communales

Le bureau du Conseil souhaite créer un petit groupe de travail comprenant des membres du Conseil intéressés. Les remarques formulées doivent être rendues d'ici au 30 mars. Vu le délai très court, une prolongation a été demandée au Canton.

Les personnes intéressées peuvent se présenter spontanément au bureau à la fin de la séance

Affaires intercommunales

SDIS (Service de défense incendie et de secours de La Dôle)

Le SDIS annonce une révision de ses statuts.

Une partie de la commission des finances et de gestion se chargera de l'examen du préavis.

Actuellement, notre Commune ne dispose que d'un seul représentant, en la personne de notre Syndic. La nouvelle gouvernance prévoit également un représentant de l'organe législatif du Conseil afin que les deux entités soient représentées.

Divers

Association EcoLaVersoix

Cette association, qui lutte contre la création d'une décharge DCMI au lieu-dit des Tattes-de-Bogis, nous informe qu'elle a été intégrée dans les discussions avec le Canton.

Des séances d'information publiques auront lieu dans le Canton de Vaud. La mise au point et la mise à l'enquête sont désormais prévues pour l'automne 2025, lorsque le dossier sera complet.

Des oppositions pourront être déposées dans un délai de 30 jours.

Pour votre information, la pétition lancée en décembre a récolté 25'000 signatures.

Une newsletter est disponible sur le bureau du Conseil et celle-ci peut être envoyée par mail sur demande.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures – M. Robert Middelton, Syndic

M. le Syndic fait part des informations concernant son dicastère.

Les informations sur les candidats à l'élection complémentaire sont sur le site de la Commune depuis la semaine dernière. Le tout ménage est parti et arrivera en principe dans les boîtes aux lettres demain, mardi 11 mars.

<u>SDIS</u>. M. le Syndic précise que, lors du vote sur le préavis concernant les nouveaux statuts des SDIS, le Conseil n'aura que le choix d'accepter ou de refuser le texte, tel que présenté.

<u>Personnel de l'Administration</u>. M. le Syndic annonce le recrutement de M. Sébastien Thillier. Celui-ci sera présenté au Conseil par M. Yvan Rueff.

Une assistante administrative a également été engagée, mais celle-ci a démissionné après une semaine. La Commune a perdu un peu de temps, mais, en principe, une autre personne est prête à signer son contrat cette semaine.

<u>Avant-projet de Loi sur les communes</u>. La municipalité s'est penchée sur cet avant-projet très complexe et très dense.

Il précise que le document traite également des impôts communaux. Sur ce point, le projet propose l'annulation de la commission de recours en matière d'impôts.

La municipalité se tient à la disposition du groupe de travail qui sera constitué par le Conseil groupe, afin de mettre au point la réaction de la commune.

<u>Aide à la presse locale</u>. Une initiative propose de soutenir la presse locale. La Municipalité a décidé de souscrire un certain nombre d'abonnements numériques pour le journal *la Côte*. Les membres du Conseil communal qui le désirent peuvent s'annoncer auprès du greffe. L'offre est limitée.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna Pini, Municipale

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

<u>Plan énergie et climat communal.</u> Mme la Municipale informe le Conseil sur le processus d'accompagnement photovoltaïque pour les privés, lancé dans le cadre du PECC.

L'objectif de la commune est d'être un facilitateur en apportant de l'information sur les technologies photovoltaïques et une expertise externe pour accompagner les privés afin qu'ils reçoivent des offres d'installation pertinentes par rapport à leurs besoins.

Pour cela, la Commune est accompagnée par le bureau Planair.

Une première séance s'est déroulée le 5 février, avec environ 60 personnes inscrites.

De nombreuses informations ont été fournies sur l'énergie solaire, sur les différents éléments d'une installation photovoltaïque, et sur les aspects financiers de ce type d'installation.

La démarche d'accompagnement a également été présentée. Les participants ont eu l'occasion de poser de nombreuses questions.

Une deuxième séance a suivi le 26 février. Des détails et des informations concernant l'évaluation du financement d'une installation photovoltaïque ont été présentés.

Les différentes étapes du processus d'accompagnement ont également été détaillées, ainsi que les informations à fournir.

Les personnes désirant participer à cet APP ont jusqu'au 4 avril pour s'inscrire à la démarche et remplir le formulaire relatif.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale

Aucune information n'est donnée, le poste étant vacant.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique – M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

M. Rueff annonce que le recrutement d'un chef de projet pour les infrastructures hors bâtiments s'est très bien déroulé.

Sur la vingtaine de candidatures reçues par le recruteur, 6 dossiers ont été sélectionnés et transmis à la Commune. À l'issue du processus, c'est M. Sébatien Thillier qui a été retenu.

Il ajoute que la Commune a mis l'accent sur les compétences de gestion de projet, sur la connaissance du fonctionnement d'une commune, ainsi que sur la rédaction d'un préavis.

Une bonne synergie et de bonnes relations avec les personnes en place ont également été recherchées. M. Thillier est en poste depuis une semaine et M. Rueff le laisse se présenter au Conseil en précisant qu'il sera présent à l'apéritif, pour faire connaissance avec les membres du Conseil.

Il précise que M. Thillier est engagé à 80 % et que, selon les projets, il pourra augmenter son temps de travail

M. Sébastien Thillier se présente. Après quelques éléments personnels, il indique être spécialisé dans la maintenance, l'entretien, la construction et l'infrastructure de bâtiments. Il cumule 20 ans d'expérience, dont 12 comme technicien en bâtiment et chef de projet au sein d'une administration publique vaudoise voisine. Il cherche des solutions simples et concrètes, en privilégiant le bon sens.

Il se réjouit d'accompagner la municipalité dans ses différents projets.

<u>Port</u>. Le bateau du garde-port du port a subi une importante rénovation. La coque du *Zodiac* est maintenant une coque dure et à fond plat, qui permet de mieux naviguer dans le port. Le moteur, le réservoir, la cabine de pilotage ont été conservés. Ce bateau plaît déjà à notre garde-port.

L'association Birdlife Suisse développe un projet de nids flottants destinés aux ports.

Ceci permet aux oiseaux du lac de nidifier sur ces éléments flottants, au lieu de faire leur nid sur les bateaux. Ce projet a été développé en collaboration entre l'ECAL et l'EPFL.

Sept nids en liège ont été acquis par la Commune et seront placés sous les pontons flottants au courant du mois de mars, dans les zones de nidification. Cela évitera les salissures sur les bateaux en permettant de protéger les oiseaux durant leur période de reproduction.

<u>Sécurité autour de l'école</u>. Le projet de sécurisation est en consultation auprès de la DGMR et la Commune attend un retour sur les dispositions prévues, principalement sur les parkings.

La Commune dispose déjà d'une offre préliminaire, mais ne peut annoncer de délai pour le dépôt du préavis. Comme pour la zone 30, la DGMR n'est pas très rapide.

Un radar indicateur *Speedy* fonctionne maintenant en continu devant l'école. Il va rester de manière prolongée, en espérant voir les comportements changer.

<u>Éclairage public</u>. Un projet de modernisation des 300 points lumineux de la Commune est en cours. Actuellement, 40 % de l'éclairage est en technologie LED.

Un préavis est en préparation et c'est notre nouveau chef de projet qui s'en charge. Une première offre est arrivée et la Commune en attend encore une autre.

<u>Police des constructions</u>. La Commune collabore depuis plusieurs années avec un bureau spécialisé dans la police des constructions.

Dans ces 2 dernières années, le traitement des dossiers est devenu plus complexe. Chaque construction ou rénovation demande un dossier énergétique examiné par un autre bureau spécialisé.

En matière de sécurité, les normes VSS ont été renforcées. Celles-ci concernent la visibilité routière, aux points de sortie des propriétés. Ainsi, la construction de murs ou de portails et l'entretien des haies en bordure de la voie publique deviennent également plus complexes.

Pour cela, la Commune fait appel à un bureau de géomètres.

<u>Informatique communale</u>. Un logiciel de gestion du temps des employés pour les personnes qui travaillent à l'heure sera prochainement mis en place. Le même outil servira également pour la gestion des vacances. Ce système sera accessible depuis un téléphone ou un ordinateur.

La mise en place d'une pointeuse n'a pas été retenue.

La certification au label Cyber-Safe a été renouvelée à la suite d'une série de tests de sécurité.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière – M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

Préavis en préparation. M. Henrioux annonce la prochaine convocation des commissions ad hoc travaux et finances pour l'examen de deux préavis concernant le chalet de Poêle Chaud et l'éclairage du terrain de football. Ces préavis seront présentés au Conseil en mai.

6. Préavis – Rapports des Commissions

Préavis Nº 37/25 – Adoption d'un crédit de 408'000 CHF TTC pour la rénovation du centre communal

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission de Travaux, M. Gilles Pilloud

M. Gilles Pilloud lit le rapport de la commission des travaux.

La parole est au Conseil pour les questions sur la partie technique. Il n'y a pas de questions de la part du Conseil.

Rapport de la Commission des Finances, M. René Bautz

M. René Bautz lit le rapport de la commission des finances.

La parole est au Conseil pour les questions sur la partie financière.

<u>M. Laurent Duhoux</u> : souhaite connaître comment la commission des finances parvient à estimer le bienfondé du montant des travaux indiqués par la Muncipalité.

M. René Bautz: explique que la commission se base sur les explications de la Municipalité qui donne une évaluation globale des coûts. La commission a ensuite vérifié si le pourcentage des montants représentés par chaque intervenant reste dans les normes admises, que cela soit l'architecte ou l'ingénieur. Avec cette approche qualitative, la commission estime que le plafond est un maximum. La somme est importante, mais comprend l'adjudication des travaux qui permettra de connaître précisément les prix et des négociations sont encore possibles.

Il n'y a pas de questions de la part du Conseil.

M. le président relit les conclusions du rapport et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis № 37/25

Voix pour : Majorité
Voix contre : Une
Abstention : Aucune

Le préavis № 37/25 est accepté à la majorité du Conseil.

7. Initiatives, dépôt de motions, postulats

M. le Président rappelle que le droit d'initiative est un droit individuel. Chaque conseiller peut déposer une initiative, seul ou à plusieurs.

Il rappelle les différences entre postulat et motion.

Postulat Lars Kermode – Pour encourager la mobilité électrique par l'introduction de bornes de recharge publiques.

<u>M. Lars Kermode</u> ne relit pas l'intégralité du postulat, mais explique les raisons qui l'ont poussé à le déposer. Les 2 raisons principales sont :

- les locataires, minoritaires à Crans, n'ont pas la possibilité d'installer une borne de recharge chez eux ;
- le nombre de véhicules électriques va augmenter. Les voitures seront plus légères avec des autonomies plus faibles et plus adaptées aux trajets interurbains.

Il lit l'objet du postulat.

M. le Président passe la parole au Conseil pour des questions

M. Alexandre Gaillard: constate que le prix de la recharge à une borne publique reste très élevé (environ 75 ct/kWh, plus taxes d'activation). Actuellement, seule la recharge à domicile reste à un coût abordable. Pour l'installation de bornes sur la Commune, le prix de la recharge devra rester décent et déterminant pour le choix d'un partenaire.

Il constate également que les places de recharge sont souvent libres, ce qui incite d'autres automobilistes à s'y garer. Une surveillance des parkings devrait être mise en place, comme pour les places pour personnes handicapées qui restent libres d'accès.

Mis à part ces problèmes, l'initiative lui semble bonne.

M. Lars Kermode: répond que la Muncipalité devra étudier cette question.

Il souhaiterait également un prix différencié pour les habitants de Crans, par rapport aux autres visiteurs. Le prix de l'installation de bornes de recharge reste élevé, mais cela doit s'inscrire dans une réflexion globale et plusieurs solutions devront être étudiées.

<u>Mme Ulrike Richardson</u>: demande si ce genre d'infrastructure fait partie des investissements prioritaires, alors que plusieurs projets sont en attente. Il est fort probable que la configuration des parkings sera modifiée autour du chemin des Sports et de la salle communale. Est-ce le moment d'installer des bornes électriques?

Cependant, l'idée d'inclure cela dans le PECC lui semble bonne.

<u>M. le Président</u> : rappelle que la motion sera transmise à la Municipalité pour étude. Les réponses à ces questions seront données dans le rapport de la Muncipalité.

M. Jean-Daniel Aubry: rappelle que la motion demande une étude sur la question. Le conseil communal votera d'abord sur un crédit d'étude.

M. le Président propose de voter l'entrée en matière et le renvoi du postulat à la Municipalité en une seule fois.

M. le Président relit le titre du postulat et passe au vote,

Vote pour le renvoi du postulat à la Municipalité

Voix pour : Majorité Voix contre : Aucunes

Abstention: 4

Le postulat est accepté par la majorité du Conseil.

M. Yvan Rueff: n'est pas surpris par cette initiative.

Il constate que 30 % des nouvelles immatriculations concernent des véhicules électriques, mais, depuis 2023, la tendance est à la baisse.

Si de nombreux propriétaires peuvent s'interroger sur l'installation d'une borne privée, aucune demande n'est parvenue à la Commune pour installer des bornes publiques. Il ajoute que les locataires sont très peu nombreux à Crans.

Cette option est à l'étude dans le cadre du réaménagement du parking des Sports, pour 2 ou 4 places de recharge, à proximité des bus. Il faut également éviter que les automobilistes squattent le centre du village.

Il ajoute que, dans le cadre de la nouvelle Loi sur l'énergie, en vigueur dès 2026, les communes seront soumises à un certain nombre d'obligations. En particulier, la loi parle de l'exemplarité des communes. Dans ce cadre, la loi vise l'électrification de 20 % des places d'ici 2030, puis 40 % en 2035.

Concernant une différenciation du prix de la recharge pour les habitants de Crans, il faut savoir que l'énergie est fournie par la *Romande Énergie*.

Ensuite, l'installation de la station est effectuée par des prestataires de services ou des sous-traitants. Le propriétaire ne gère pas ces aspects.

À Founex, l'installation et la gestion des bornes ont été faites par un prestataire qui prélève une marge très importante. Dans ces conditions, introduire des prix différenciés ne semble pas très réaliste.

La Commune est sollicitée pour l'infrastructure de base, comme la pose des câbles électriques et l'aménagement d'un socle de génie civil. Pour une station de forte puissance, le prix varie entre 15'000 et 25'000 CHF sans compter la boîte. Pour 4 stations au chemin des Sports, le coût serait de 100'000 CHF. Pour le moment, la Commune est dans l'attente de la Loi sur l'énergie pour savoir s'il y a des obligations au niveau du nombre minimal lié aux bâtiments. Par exemple, pour l'école 4 places seraient nécessaires pour les professeurs.

M. André Ramseier : demande s'il serait possible d'y ajouter un concept *Mobility*, au lieu que chacun ait sa voiture.

M. Yvan Rueff: répond que cela ne figure pas dans le postulat. Il s'agit d'un autre sujet.

<u>M. Jean-Marc Fillistorf</u>: signale que M. Philippe Durr, ancien conseiller, est un expert du domaine. Son aide pourrait être très précieuse.

Il demande si la Municipalité compte rendre une réponse plus détaillée.

M. Yvan Rueff: précise que son but était de communiquer des informations.

M. Jean-Marc Fillistorf: ajoute que Céligny a installé 6 bornes.

M. Yvan Rueff: admet que la faisabilité existe, mais il faut d'abord une cohérence avec tout ce que l'on met en place.

<u>M. le Président</u>: conclut que la prochaine étape viendra par la réponse au postulat de la Muncipalité. Celle-ci doit rendre une proposition de préavis sur le projet, soit un contre-projet, dans un délai de 6 mois.

Motion Blaise Schwerzmann – Pour la prise en charge des charges sociales des municipaux

M. le Président précise que la motion remplit tous les critères de recevabilité. Il relève qu'il s'agit d'encourager des personnes actives de la vie à rejoindre les rangs de la Muncipalité avec la garantie de cotiser à un fonds de pension.

M. Blaise Schwerzmann: explique que les municipaux cotisent actuellement uniquement au premier pilier (AVS). Les auteurs de la motion souhaitent que les membres de la Municipalité cotisent également au 2^e pilier. La Commune verse sa part comme un employeur classique. Quand une personne s'engage en politique, son temps de travail peut diminuer de 30 ou 40 %. Selon le nombre de législatures, ce manque à gagner sur la pension constitue un frein à l'engagement politique. Les auteurs de la motion souhaitent que leur initiative puisse valoriser le travail des municipaux et encourager une large diversité de politiciens.

<u>M. le Président</u> : précise qu'en cas d'acceptation, les montants alloués aux cotisations devront figurer au budget 2026, pour la nouvelle législature. Le Conseil devra voter sur la réponse de la Municipalité durant l'automne prochain.

M. Marc-Henri Barrail: demande une estimation des montants qui seront engagés.

<u>M. Blaise Schwerzmann</u>: pour salaire de municipal moyen de 40'000 CHF, la part employeur représente 10 %. Pour l'ensemble de la Municipalité, on arriverait ainsi à 20'000 CHF annuels environ. Cela devrait passer dans le règlement.

<u>M. le Président</u> : ce qui est actuellement un préavis rentrera en force sous forme de règlement. Le canton l'exige maintenant pour des questions de clarté et de transparence.

M. Marc-Henri Barrail: demande si d'autres communes pratiquent ainsi.

M. le Président: répond que la plupart des communes de Terre Sainte pratiquent ainsi. Le canton veut généraliser ce principe pour toutes les communes.

M. Cédric Aeschlimann: ajoute que la Commune de Prangins pratique déjà ainsi.

M. Alexandre Gaillard: demande si l'obligation de cotiser au deuxième pilier n'est pas déjà la norme légale pour les salaires annuels bruts supérieurs à 20'000 CHF.

M. Blaise Schwerzmann: répond que la charge municipale n'est pas considérée comme un emploi.

<u>M. René Bautz</u>: ajoute qu'il sera nécessaire de consulter un spécialiste des assurances sociales et le fonds de prévoyance pour régler ces questions et les points particuliers, notamment pour les retraités engagés comme Municipaux.

Il n'y a plus de question de la part du Conseil.

M. le Président passe à la votation pour la motion.

Vote pour la validation de la motion

Voix pour : Majorité
Voix contre : Aucunes
Abstention : 2

La motion est acceptée par la majorité du Conseil.

M. le Syndic félicite les motionnaires et le préavis sera prêt pour le mois de juin, car la Municipalité est déjà en contact avec un courtier en assurances.

Résolution Yves Cretegny – Pour l'adhésion au réseau Publibike dès juillet 2025

M. le Président précise que la résolution est la forme d'initiative la moins contraignante et qu'il s'agit simplement d'inciter le Conseil à envoyer un message à la Muncipalité de manière tout à fait non contraignante sur une prise de position.

M. Jean-Marc Fillistorf prend la parole en l'absence de M. Yves Cretegny.

Sur le principe, la proximité d'un réseau en libre-service allant de Nyon à Prangins et Eysins, ainsi qu'un autre réseau à Founex, montre que nous sommes bien placés pour nous inscrire dans une extension de ce projet.

Les personnes qui prennent le train savent que les correspondances entre trains et bus ne coïncident pas toujours et que l'on peut se retrouver avec des temps d'attente relativement importants à Nyon. Ceci freine l'envie de prendre les transports publics alors que des vélos permettraient de compléter facilement l'offre des bus.

L'idée est de promouvoir la mobilité douce dans le cadre du PECC et de porter la candidature de Crans auprès de la ville de Nyon pour une future installation de *PubliBike* (ou de son successeur) à Crans. Comme plusieurs communes souhaitent aussi poser leur candidature, la résolution du Conseil inciterait la Commune à le faire dès que possible.

M. René Bautz: reste sceptique, car beaucoup de gens sont déjà équipés de vélos.

De plus, les expériences faites dans des villes montrent que le rapport coût/utilité est vraiment négatif. La réalisation d'un sondage lui semble nécessaire, pour évaluer l'utilité de ce service. Il demande aussi de bien considérer le côté coût/utilité.

<u>M. Jean-Marc Fillistorf</u>: répond que prendre son propre vélo pour aller à Nyon est un risque, car le parking n'est pas adéquat. De plus, la sécurité des vélos n'est pas bonne, il y a beaucoup de vols. Parfois, le vélo n'est nécessaire que pour l'aller ou pour le retour, donc cela pourrait être utile.

M. Blaise Schwerzmann: ajoute que la ville de Lausanne a réduit la flotte pour des raisons de vandalisme. Il pense néanmoins que l'offre provoque la demande. Il utilise *PubliBike* depuis le début et cela lui permet de découvrir aussi la ville dans laquelle il circule. C'est aussi un moyen de promotion du tourisme, notamment pour découvrir les environs, pas seulement pour les gens d'ici, mais aussi pour ceux qui viennent ici.

M. le Président constate qu'il n'y a plus d'intervention et passe au vote.

Vote pour la validation de la résolution

Voix pour :

Majorité

Voix contre:

Une

Abstentions:

Deux

La résolution est acceptée par la majorité du Conseil.

Mme Johanna Pini prend la parole et remercie le Conseil d'avoir voté pour cette résolution. Elle précise que c'est une demande qui a été formulée à plusieurs occasions, notamment par les jeunes, qui sont de grands utilisateurs de *PubliBike*.

Cette résolution renforce la Municipalité pour aller vers Région de Nyon pour avancer dans ce projet.



8. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon

APEJ - Rapporteur, M. Carlos Mota

Il n'y a pas eu de séance.

SITSE - Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

Il n'y a pas eu de séance, la prochaine est le 12 juin.

PNR (Police Nyon Région) – Rapporteur, M. Quentin Pommaz

Il n'y a pas eu de séance.

ORPC (Protection civile) – Rapporteur, M. Yves-André Fasel

Pas de communications, M. Fasel est absent.

SDIS - Rapporteur, M. le Syndic

Voir les communications de la Municipalité en lien avec les statuts.

Conseil Région de Nyon – Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann informe le Conseil sur la dernière séance du CI, le 5 mars 2025, à Gland.

Le comité de direction a fait 2 communications qui peuvent intéresser le Conseil :

<u>Télé Dôle</u>. Le référendum intercommunal lancé contre la restructuration de Télé-Dôle SA n'a pas abouti. Cette initiative a été déclarée irrecevable par le Canton. Cela va permettre au comité directeur de sortir la société Télé-Dôle France de la procédure de redressement judiciaire, en cours, et de reprendre le planning des travaux de finalisation du bâtiment « *Lapin Blanc* ».

<u>Avant-projet de loi sur les communes</u>. Le comité de direction a demandé une prolongation du délai de réponse pour la consultation. En plus des 300 communes, notre canton compte aussi 140 intercommunalités. Pour celles-ci, ce nouveau projet de loi pose problème.

Préavis. Le conseil intercommunal a adopté 4 préavis :

- Préavis 47-2025 - Reconduction du dispositif de l'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) - Adopté.

Pour ce préavis, le conseil a demandé qu'une présentation du bilan du DISREN soit effectuée devant les conseils communaux des communes membres de Région de Nyon.

Le DISREN est un but optionnel et Crans n'en fait pas partie. La question de rendre l'adhésion au DISREN obligatoire est en suspens, mais cette question n'a pas été tranchée lors du conseil.

La révision des statuts de région de Nyon est prévue, mais reste en attente en raison de la révision de la loi sur les communes.

Préavis 48-2025 – Fonds régional de mobilité – Adopté.

Demande de crédit de 221'511 CHF TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année 2025.

Ce montant correspond à peu près à 10 % du fonds régional de mobilité. Le conseil a rendu le CoDir attentif sur le fait de ne pas concentrer les investissements sur une seule ligne. Il souhaite que le montant soit mieux réparti lors des prochains projets.

Préavis 49-2025 – Financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme (2025-2027) Adopté.

Il s'agit de financer la gratuité d'une carte pour les touristes qui séjournent dans des hôtels ou des gîtes de la région. Ceci permet aux touristes de bénéficier de transports gratuits pour toute la région du district.

- Préavis 50-2025 - Approbation du projet d'agglomération de 5º génération du Grand Genève - Adopté.

Région de Nyon est le partenaire du Grand Genève et le bureau de planification dans le cadre de ce projet d'agglomération. Cela permet d'obtenir des subventions fédérales qui ont une importance au niveau de notre agglomération.

9. Divers et propositions individuelles

<u>M. le Président</u> : le bureau avait émis le souhait de recevoir les propositions individuelles par écrit, avant la séance. Il rappelle aux membres du Conseil de bien vouloir suivre cette procédure.

M. Jean-Daniel Aubry: constate que les subventions communales sont rentrées en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2024. Une subvention existe pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

M. Aubry a dû procéder à la destruction d'un nid de frelons chez lui, peu avant l'entrée en vigueur du Règlement sur les subventions. Sa demande de remboursement est donc restée sans suite.

Il s'étonne que la Commune prenne ce règlement à la lettre, car le but est l'éradication de ces nids de frelons et, même si cela a été effectué une ou deux semaines avant, cela allait dans le sens voulu.

<u>Mme Ulrike Richardson</u>: constate la même situation chez elle. Elle trouve cela dommage, car on nous encourage à participer et, finalement, pour un jour, une semaine ou deux, on ne reçoit rien.

M. Gilles Pilloud: revient sur le préavis concernant le crédit d'étude pour la rénovation de Centre communal. Il constate avec satisfaction que l'on démarre enfin dans du concret. La commission déplore que rien n'ait été fait en matière d'immobilier durant ces 30 dernières années. Il souhaite que ce gros projet ne mette pas en veilleuse les petits travaux d'amélioration nécessaires sur les autres bâtiments communaux, notamment sur les locatifs ou sur l'amélioration énergétique des autres bâtiments.

Le Conseil n'a plus de questions ou de remarques.

La séance est levée à 21 h 52

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président

M. Henri BOSSERT

La secrétaire

Mme Fabienne Vionnet

Glossaire des acronymes et termes spéciaux

	Organismes communaux
CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.
	Associations intercommunales
ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.
	Organismes cantonaux
AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.
	Autres organismes et raisons sociales
AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energeô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.
	Lois et règlements
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.